

L'inscription à l'examen du permis de chasser se fait par internet puis par l'envoi du dossier « papier » à la Fédération des Chasseurs du Puy-de-Dôme.

PREMIERE ETAPE : le candidat se préinscrit à l'examen du permis de chasser sur le site <https://permischasser.ofb.fr/> avec l'obligation d'indiquer une adresse courriel et un numéro de téléphone mobile. Afin d'éviter des problèmes informatiques, il est préférable de procéder à la préinscription directement sur un ordinateur et non sur un téléphone portable.

DEUXIEME ETAPE : à la fin de sa préinscription en ligne, le candidat procède à un premier paiement à l'OFB (Office Français de la Biodiversité) de 31 € ou de 46 € suivant son âge puis à un second à la Fédération des Chasseurs du Puy-de-Dôme de 115 €* et imprime le CERFA 13945*06 pré-rempli.

ATTENTION : à la fin de la saisie de votre préinscription, ne pas oublier de cocher la case « JE FINALISE MON INSCRIPTION ».

**Le règlement de 115 € correspond aux frais de la formation obligatoire et au manuel de préparation à l'examen du permis de chasser. Si le candidat est reçu aux épreuves de l'examen du permis de chasser au premier passage uniquement, la validation nationale « NOUVEAU CHASSEUR » lui sera offerte à condition de procéder à la validation dans le département du Puy-de-Dôme, dans l'année qui suit l'obtention du permis. Ce montant est en aucun cas remboursable.*

TROISIEME ETAPE : pour finaliser sa préinscription, le candidat transmet par voie postale son dossier COMPLET au format papier avec les pièces suivantes à la Fédération des Chasseurs du Puy-de-Dôme (26 Rue Aimé Rudel - Site de Marmilhat - BP97 - 63370 LEMPDES) :

- une photo d'identité normalisée de moins de 6 mois,
- un certificat médical daté de moins de deux mois, sur l'imprimé CERFA OBLIGATOIREMENT,
- une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (uniquement carte nationale d'identité ou passeport pour les personnes de nationalité française, toute pièce en tenant lieu pour les étrangers),
- une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne relève pas d'une des causes d'incapacité ou d'interdiction mentionnées aux articles L.423-11 et L.423-25 du Code de l'Environnement pouvant faire obstacle à la délivrance du permis de chasser (signature à apposer sur le CERFA),
- pour les mineurs ou les majeurs sous tutelle, une autorisation de leur père, mère, tuteur ou juge des tutelles (à saisir lors de l'inscription à la première étape),
- le règlement de 115 € si paiement par chèque.

Le candidat recevra, suivant les étapes de son inscription, un mail ou un SMS l'informant de l'avancée de son dossier ainsi que les convocations (attention, bien vérifier les courriers indésirables).

Le candidat ayant échoué ou étant absent (hors cas de force majeure) lors de l'examen devra obligatoirement se réinscrire sur le site <https://permischasser.ofb.fr/> en cochant l'option « réinscription » en début de saisie et redémarrera le cycle présenté ci-dessus. La réinscription sera facturée 16 € (part OFB) et 25 € (part FDC 63). **Attention, le candidat devra attendre au minimum 24 heures avant de déposer une nouvelle demande de réinscription sur le site.**

INFORMATIONS DIVERSES



POUR DES RAISONS REGLEMENTAIRES ET MEDICALES, LES FEMMES ENCEINTES NE SONT PAS ADMISES A LA FORMATION ET A L'EXAMEN.

Le déroulement des formations obligatoires et de l'examen est le suivant :

- une journée et demie de formation dispensée par la Fédération des Chasseurs du Puy-de-Dôme,
- une demi-journée d'examen unique organisée par l'Office Français de la Biodiversité.

Le candidat sera donc convoqué à 3 dates différentes (deux dates pour les formations et une date pour l'examen).

Si le candidat est agriculteur, un partenariat avec la Chambre d'Agriculture a été mis en place. Merci de bien vouloir contacter, avant l'inscription en ligne, Madame RIAT au 04/73/74/63/53 pour connaître les modalités d'inscription.

TESTEZ VOS CONNAISSANCES EN 4 CLICS !

FORMATION PRATIQUE

Source : Fédération des Chasseurs du 63

<https://www.youtube.com/watch?v=M0GAoWfz4cU&t=4s>



Source : Office Français de la Biodiversité

<https://www.youtube.com/watch?v=tZa3FQD0uhg>



FORMATION THEORIQUE

Source : Fédération Nationale des Chasseurs

QCM en ligne

<https://www.chasseurdefrance.com/chassexam>



Chassexam : l'application mobile à télécharger gratuitement pour s'entraîner (QCM)

